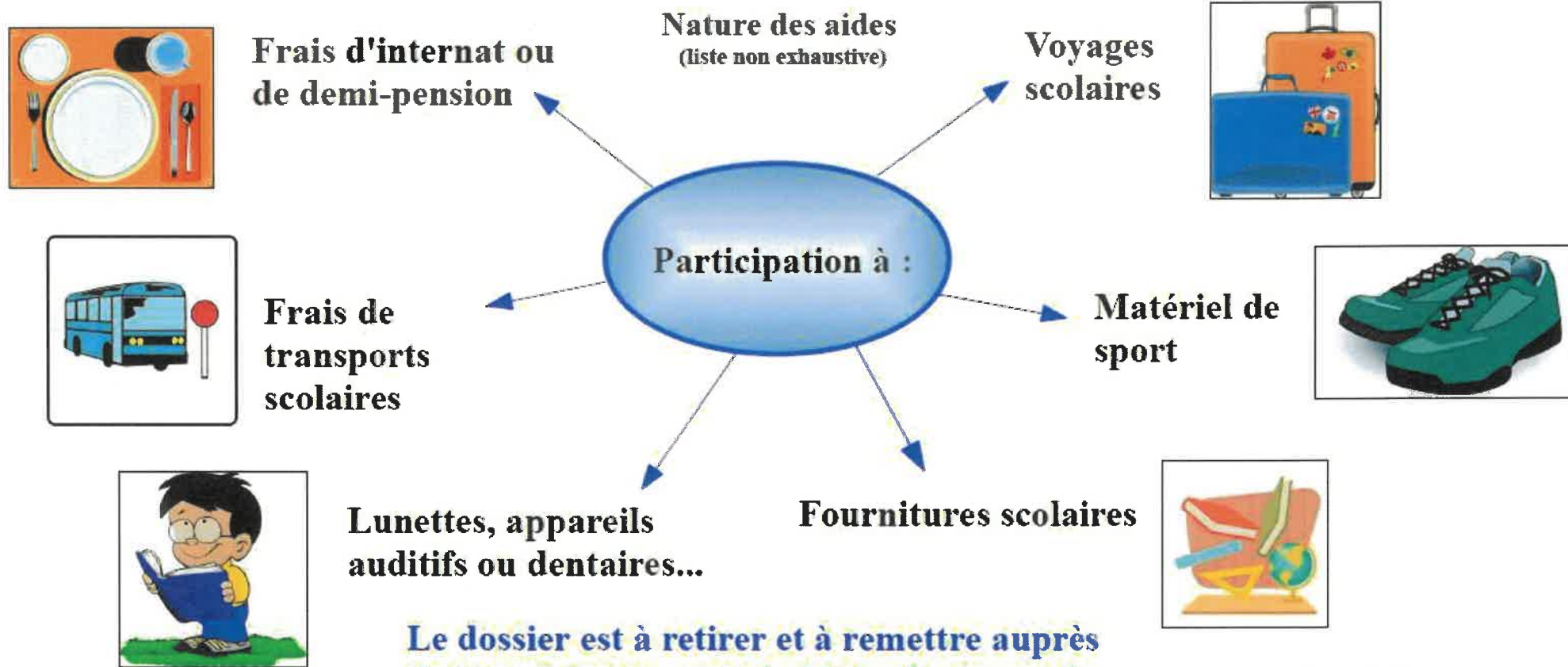


Fonds sociaux collégiens

Présentation

Les fonds sociaux sont destinés à faire face à des situations difficiles exceptionnelles, auxquelles peuvent être confrontés des collégiens et leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité ou de restauration.

- **Individualité** : l'aide attribuée est individuelle.
- **Discretion** : le respect de la vie privée des élèves et des responsables légaux est scrupuleusement respecté dans le traitement des dossiers.
- **Confidentialité** : aucune diffusion des informations du dossier en dehors de la commission.



Le dossier est à retirer et à remettre auprès de l'intendance avant le 15 de chaque mois.